



**COLLEGE PANCHON - ARSAC**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014**

Le Conseil d'Administration du collège PANCHON s'est tenu le 1er Juillet 2014 sous la présidence de M. Del Medico, Principal. La séance a été ouverte à 17h35, le quorum étant atteint (15 membres présents).

Adoption du PV du CA du 3 avril 2014 :

**Vote "pour" à l'unanimité (15 voix)**

Adoption de l'ordre du jour :

A la demande des parents d'élèves et de M. Del Medico, l'ordre du jour est modifié ainsi :

- Bilan "jeunes au stade" et présence de secouristes pendant les cross à la demande des parents d'élèves.
- Teneur du fluor dans l'eau, conséquences sur nos élèves ?
- Enlever le point 6 : "Budget du séjour pédagogique à Paris en 4<sup>e</sup> pour l'année scolaire 2014-2015".
- Rajouter après le point 9 : "Renouvellement des contrats aidés".

**Vote "pour" à l'unanimité (15 voix)**

1- Bilan

**1.1 Action du Conseiller général jeune, Tom Chevallier, 5<sup>e</sup>E ;**

M Del Medico présente les actions du Conseiller général jeune notamment la réalisation d'un passeport de collégien appelé « J'écocitoyen » en collaboration avec d'autres élèves de la Commission environnement. Il sera distribué dans les collèges de Gironde dès la rentrée prochaine.

**1.2 Bilan de l'ASSR 1 et 2 :**

Les taux de réussite sont les suivants : baisse des résultats (98,7 % des 5e ; 97,8 % pour les 3e) en raison de l'absence répétée d'élèves (2 en 5e et 3 en 3<sup>e</sup>) malgré les 2 sessions organisées (principale et rattrapage). Les élèves de troisième pourront passer les épreuves au lycée ; ceux de 5<sup>e</sup> (en 4<sup>e</sup> l'an prochain) passeront avec leurs camarades de 5<sup>e</sup> de l'année prochaine.

**1.3 Bilan des PPRE :**

M. Del Medico se félicite du bon fonctionnement des PPRE tout en précisant la difficulté pour les équipes qui doivent prendre en compte des difficultés individuelles parfois complexes. Le principe est de travailler en équipe à partir d'objectifs simples et transversaux. M. Del Medico précise que ce dispositif est mis en place sans moyens supplémentaires.

Le nombre de suivis individualisés mis en place en 6<sup>e</sup> a augmenté au cours de l'année (19 élèves au départ puis 21) mais s'est aussi élargi aux autres niveaux (36 élèves au total tous niveaux confondus). 5 élèves intégrés à ce dispositif se sont vu proposer un redoublement et une détection des futurs PPRE a été réalisée au 3<sup>e</sup> trimestre. On peut donc dire que les PPRE aident à résorber les difficultés scolaires ne serait-ce que par l'attention supplémentaire offerte aux élèves.

**1.4 Bilan de l'accompagnement éducatif :**

M. Del Medico rappelle que cet accompagnement est mis en place grâce aux crédits de l'Inspection académique et qu'il concerne 4 thématiques (sport, arts et culture, LVE, aide aux devoirs). Il constate le manque d'implication des élèves du cycle central.

25 % des élèves du collège ont été concernés (rappel 73 % prennent le bus et ne peuvent rester jusqu'à 17h30) :

- aide aux devoirs : 40 % des élèves ;
- pratiques sportives 20 % : ping-pong (professeur), aikido (association du Pian Medoc), archers

d'Arsac ;

- culture et arts 40 % : préparation histoire des arts, atelier scientifique, théâtre.
- langues vivantes, non exploitées.

### **1.5 Bilan CESC :**

Un comité de pilotage s'est réuni une fois cette année et a permis la réalisation d'un document de synthèse relevant l'ensemble des actions réalisées selon les thèmes de la santé et de la citoyenneté (document distribué et commenté – voir pièce jointe). M. Del Medico précise qu'il y a peu d'actions pour le niveau 6° car d'autres problématiques sont à traiter prioritairement dans ce niveau (intégration dans un nouvel environnement scolaire et organisation personnelle). La priorité institutionnelle pour ce niveau étant réservée au dépistage infirmier réalisé par l'infirmière scolaire.

M. Del Medico évoque également un projet visant à traiter les problèmes liés à l'utilisation des réseaux sociaux. Il impliquera les établissements de la Z.A.P. du Médoc et l'association Calyisto et sera conduit dans le cadre du CESC. Enfin, M. Del Medico remercie les professeurs de SVT pour leur implication dans les actions autour de la santé.

*Arrivée de Mme Bergeret à 18h05.*

Mme Dugros relève l'intervention de Mlle Laura Fauconnet qui a su passionner les élèves autour du thème de la permaculture.

Question de Carla Gaurat : "L'action avec l'association Digame et Effort de Conscience sera-t-elle disponible pour les latinistes ?"

Réponse de M. Del Médico : "Il n'y pas de visibilité en terme d'emploi du temps pour les associations et pour les classes de latinistes pour l'année prochaine ; le projet lui-même doit recevoir une validation de la CDC pour être éventuellement renouvelé".

### **M. Del Medico présente les indicateurs de vie scolaire communiqués par M. Verfaillie :**

- Le niveau des absences est au plus haut depuis 6 ans. On est ainsi passé 3,2% à 4,5% (ces chiffres ne prennent pas en compte les comportements "absentéistes" faisant l'objet d'une déclaration auprès du rectorat).

Remarque de Mme Deslandes : lors des conseils de classe elle a noté que de nombreux élèves présentaient un taux élevé d'absences.

- M. Del Medico regrette l'absence de M. Verfaillie pour commenter lui-même certains de ces chiffres. Il indique que le CPE souligne que les familles préviennent de moins en moins des absences de leurs enfants et ne répondent pas aux SMS d'alerte.

Remarque de Mme Labbadie : "Il y a des problèmes de prise en compte des absences signalées et l'envoi, tout de même, de SMS. Cela tend à décrédibiliser l'action de la vie scolaire."

Réponse de M. Del Médico : « le logiciel d'absence prend, normalement, en compte les autorisations d'absences écrites des responsables légaux. Il y a peut-être eu une mauvaise utilisation du logiciel car cela doit ne pas se produire. Ce dysfonctionnement peut en partie expliquer le chiffre important des absences? »

- Les élèves renvoyés chez eux en cours de journée par la vie scolaire pour maladie sont en augmentation. M. Del Médico précise que ce chiffre est à corréliser avec le temps partiel de l'infirmière.

*18h25 départ de Carla Gaurat.*

- Les punitions sont en baisse cette année avec un nombre de retenues passant de 531 à 397. M. Verfaillie propose pour l'année prochaine des modifications dans l'organisation des retenues, à savoir la mise en place d'un créneau hebdomadaire et non bi-mensuel si l'organisation du service des AED le permet. Une planification des relevés des carnets (une semaine par niveau) afin d'éviter l'engorgement du nombre de retenues en fin de trimestre est prévue.

- Les sanctions sont en hausse notamment les exclusions temporaires internes et externes (de 83 à 215 en un an !). M. Del Médico explique en partie cette augmentation par un durcissement assumé de la réponse face à certains phénomènes.

Remarque de Mme Martin : "Serait-il possible de préciser le nombre d'élèves concernés par ces sanctions car il semblerait que certains élèves au profil difficile cumulent des sanctions. Elèves repérés dès la sixième et qui font l'objet de sanctions en quatrième et troisième."

- Les Fiches de suivi et les commissions éducatives sont en hausse ce qui reflète l'envie de mettre en place une gradation dans les réponses selon M. Del Médico.

### **Bilan de l'activité de l'infirmière présenté par M Del Medico :**

- Les passages à l'infirmierie sont en baisse, à mettre en parallèle avec le temps partiel de l'infirmière cette année. De plus elle est de plus en plus sollicitée pour des interventions dans le cadre du CESC ou à la demande des enseignants autour de la problématique du harcèlement.

- A l'inverse de la vie scolaire (dont ce n'est pas la mission principale), Mme Audebert tente, dans la mesure du possible, de garder les élèves dans l'établissement et procède au moins possible d'évacuations.

### **1.6 Bilan de l'association sportive:**

26% des élèves (167 licenciés) du collège ont participé avec 62% de garçon; 5 jeunes ont été formés à l'arbitrage. Une fête départementale s'est déroulée à Hourtin en fin d'année. M. Del Médico a répété son souhait de valoriser au maximum les activités sportives dans le cursus d'enseignement et se félicite de l'implication des élèves. 5 activités ont été proposées : athlétisme (36 licenciés), badminton (48), cross (35), hand (69), volley (29).

### **Bilan "Jeune au stade" :**

Les élèves se sont vus proposer 3 matchs de foot dont 1 annulé faute d'un nombre de volontaires suffisant, 1 match de rugby et 1 match de hockey. La participation financière par match de foot a été de 350€ de la part du FSE (pour le vus) et de 3€ de la part des élèves. Mme Eldin indique que l'organisation se fait parfois à la "dernière minute" notamment en raison d'une information tardive du conseil général (souvent 10 jours avant les matchs).

Remarque de Mme Deslandes : "Serait-il possible de mettre les informations relatives à "jeunes au stade" sur le site du collège afin d'optimiser les échanges d'informations et les inscriptions ?"

Réponse de M. Del Médico : "Tout sera fait pour même si on peut se demander si la fréquentation du site est suffisante pour garantir que l'information soit lue"

1.7 Fonds social : document distribué et commenté par Mme Villeneuve. 27 familles ont été aidées pour la demi-pension et 3 pour les séjours en 2013. Il reste peu de crédits d'ici décembre.

*Départ de Mme Sallebert à 19h.*

## **2- Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique (document distribué et commenté)**

Quelques points importants à remarquer :

- Effritement des CSP (Catégorie Socio Professionnelle) depuis 3 ans avec un taux désormais inférieur à la moyenne départementale.

- Potentiel de 86% des élèves de troisième qui ont validé leur socle cette année ce qui, selon M. Del Médico permet de prévoir un chiffre conforme à nos attentes au DNB.

- 73.1% des élèves orientés en seconde GT à l'issue des conseils de classe de troisième (chiffre en hausse) mais 66.5% vont effectivement y aller, les autres préférant la voie professionnelle (chiffre légèrement inférieur à la valeur attendue).

Remarque de M. Del Médico : "Des efforts sont à faire pour augmenter ce taux effectif" .

Réponse de Mme Dugros : "L'objectif d'un taux important d'orientation en seconde générale n'est pas forcément une priorité mais le plus important est le respect d'une orientation choisie".

Réponse de M. Del Médico : "L'orientation est au maximum choisie par nos élèves mais les taux d'orientation doivent répondre à des exigences nationales».

Remarque de Mmes Bergeret et Martin : "Les résultats devraient être mis en corrélation avec le taux de redoublement en fin de seconde afin d'avoir une idée sur la pertinence d'une orientation en seconde GT». M. Del Medico indique que sur cet indicateur, le collège est dans la moyenne et que nos élèves ne redoublent pas moins mais pas davantage que ceux d'autres collèges.

- Ressources humaines : plusieurs personnes sont venues renforcer les effectifs (au secrétariat de direction, en vie scolaire avec une animatrice foyer en service civique et une personne ressource "climat scolaire", dans la demi- pension avec un 2<sup>nd</sup> de cuisine...)

M. Del Médico, au nom du CA, félicite l'ensemble du personnel ATTEE pour l'amélioration du niveau de service.

Question de Mme Dugros : "Est ce que les contrats aidés seront reconduits?"

Réponse de M. Del Medico : "oui, pour l'année prochaine avec les mêmes personnes».

Remarque de Mme Deslandes : « La Mairie de Soussans (450€) est-elle la seule à avoir participé au financement de sorties ? » Réponse de M. Del Medico : une demande a été faite à l'ensemble des communes même cela sort effectivement de leur domaine de compétences. Seul Soussans en 2013 et Margaux en 2012 ont apporté une aide financière au collège.

M. Del Medico fait procéder au vote du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique :

**Vote "pour" à l'unanimité (14 voix).**

### 3- Protocole de remplacement de courte de durée (document distribué et commenté par M. Del Médico)

Remarque de M. Deslandes : "Est-ce que ce protocole est la retranscription exacte des décrets ou bien une interprétation ?"

Réponse de M. Del Médico : "Tout ce qui figure dans le protocole est issu des décrets du 26 août 2005."

Remarque de Mme Martin : "Les enseignants craignent que le rectorat ne se décharge de sa mission de remplacement si un tel protocole est mis en place."

Réponse de M. Del Médico : "La cellule ne regarde pas le protocole mis en place en interne, ils agissent en fonction de contraintes externes à l'établissement" ; "Rien ne sera demandé en interne sans avoir la certitude d'avoir tout tenté avant."

Remarque de Mmes Deslandes et Dugros : "Est-ce que les 5 heures hebdomadaires ne sont pas trop importantes à gérer ?"

Réponse de M. Del Médico : "Ce protocole s'applique sur une durée courte à savoir 13 jours de remplacement (15 jours moins 2 jours de carence), ce qui limite, de fait, l'impact des 5 heures hebdomadaires. C'est une durée maximale prévue par le législateur, pas un objectif à atteindre."

Remarque de Mme Bergeret : "Serait-il possible d'essayer pendant un an et de mesurer son impact ?"

Réponse de M. Del Médico: "Il est soumis au vote aujourd'hui, s'il est approuvé, il sera appliqué. De fait, un bilan sera présenté l'an prochain en C.A. Cette année 20 heures ont été faites au titre du RCD".

Madame Martin demande à M Del Medico ce qui l'a poussé à proposer ce protocole. Il répond que c'est son expérience de terrain et les difficultés qu'il a pu rencontrer parfois pour organiser en interne le remplacement de certains collègues.

Mme Labbadie s'interroge sur la dynamique qui tente à vider les collèges publics à cause de l'absentéisme des enseignants et pense que ce protocole pourrait rendre service à l'ensemble de la communauté éducative d'arsac. "Est ce plus constructif d'accepter ce protocole plutôt que de le refuser ?

Mme Martin relève les craintes de la désignation et préfère garder son libre choix.

M. Deslandes pointe l'effet cumulatif avec les heures supplémentaires.

**Vote : 5 abstentions et 9 "pour", protocole adopté.**

*Départ de Mme Martin à 20h*

### 4- Evolution de la DGH (document distribué et commenté)

- Il y a 3 niveaux sur lesquels les effectifs sont à un seuil (6°, 5° et 4°).

- De nombreuses difficultés d'estimation des effectifs, surtout sur le niveau 6°, sont apparues avec un phénomène de départs important des élèves de CM2 vers des établissements privés et inversement des arrivées de dernière minute.

- La possibilité d'ouverture d'une 4° a été envisagée (niveau dans lequel les effectifs étaient les plus lourds) mais ce niveau étant prévu pour les voyages scolaires, les moyens alloués ne sont pas suffisants.

- Les effectifs seront ainsi répartis : 24/25 élèves par classe en 6°, 26 en 5°, 30 en 4°, 27/28 en 3°.

A noter une variation dans les ressources humaines : 15h au lieu de 18 en mathématiques suite à la mutation d'un collègue agrégé qui demandait à exercer à temps partiel. Il sera remplacé à la rentrée par un professeur certifié.

**Vote "pour" à l'unanimité (13 voix).**

#### 5- Présentation des projets pédagogiques pour l'année 2014/2015 (document distribué et proposé à la lecture individuelle)

Changement de projet : le projet "Astro " est remplacé par "Course en cours".

Tous les autres sont reconduits l'année prochaine.

Mme Villeneuve relève une erreur dans le projet course en cours, il faut rajouter 150€ dans la colonne de droite qui recense les sommes financées par le budget du collège.

Mme Dugros demande si le projet chorale est renouvelé. La réponse est oui ; il est financé par le DGH.

Mme Deslandes suggère de mobiliser les élèves pour qu'ils participent financièrement à leurs voyages. Mme Villeneuve indique que les manuels scolaires seront complétés pour les niveaux 5ème et 3ème et aussi pour le grec en 3ème (livres très anciens datant de 1998!).

Mme Deslandes pointe le mauvais fonctionnement du manuel numérique de 6ème en mathématiques. Mme Villeneuve explique que c'est pour cela qu'un complément a été prévu en mathématiques en 6<sup>ème</sup> alors qu'il y a moins d'élèves sur ce niveau l'an prochain.

**Vote "pour" à l'unanimité (13 voix).**

#### 6- DBM (document distribué et commenté)

##### 6.1 Répartition des crédits globalisés 2014/2015:

- Une baisse de 3000€ sur les crédits globalisés en 1 an. Cette baisse est répercutée sur l'achat des manuels scolaires. Cette répercussion est rendue possible car les référentiels sont en transition ce qui engendre une forme d'attente dans l'achat de nouveaux livres et que les manuels numériques sont toujours en développement malgré certains problèmes techniques récurrents.

- M. Del Médico explique que la participation du FSE à certains projets n'est pas définie. Il expose les changements à venir concernant le FSE. Celui-ci va être totalement renouvelé à la rentrée pour plusieurs raisons. L'équipe est en place depuis 6 ans. Il est nécessaire de créer une nouvelle dynamique avec une nouvelle équipe.

- Une somme de 2250€ sera nécessaire afin de financer les dépenses liées aux séjours pédagogiques (financement de la part accompagnateurs).

Question de Mme Deslandes : "Comment est justifiée l'augmentation du prix des carnets de liaison?"

Réponse de M. Del Médico : "Il y a plus d'élèves à la rentrée prochaine qu'il y a deux ans et les couvertures seront faites d'un nouveau matériau « indéchirable »".

**Vote "pour" à l'unanimité (13 voix).**

##### 6.2 Prélèvements sur les fonds de réserves du service général (exclusivement) :

- Retrait de 4000€ pour l'entretien général du collège.

- Bénéfice de la soirée du CESC sur la différence qui financera le projet PSC1 en 3° : 118€.

**Vote "pour" à l'unanimité (13 voix).**

### 6.3 Budget pour la formation ZAP des AED :

M. Del Médico présente une innovation concernant la formation des AED. En effet, une journée de préparation de 2 ou 3 AED sera organisée au niveau de la ZAP du médoc avant la rentrée prochaine. Elle concernera prioritairement ceux qui prolongent leur contrat pour l'année prochaine même si les nouvelles recrues seront invitées à y participer.

**Vote "pour" à l'unanimité (13 voix).**

### 7- Convention EPLE/ CG 33 sur les risques sanitaires au sein de la restauration collective

Des analyses sont effectuées par un laboratoire de surveillance afin de contrôler la qualité sanitaire des plats. Pour l'instant, les résultats obtenus par le collège sont bons.

**Vote "pour" à l'unanimité (13 voix).**

### 8- Convention de groupement de denrées alimentaires.

Cette convention concerne le regroupement de plusieurs collèges afin de réaliser des économies sur l'ensemble des achats alimentaires pour l'exercice 2015. L'année prochaine des produits bio seront achetés notamment les huiles, le beurre, et le lait.

Remarque de Mme Deslandes : "A-t-on le choix des produits et des fournisseurs?"

Réponse de Mme Villeneuve : "oui pour les produits".

**Vote "pour" à l'unanimité (13 voix).**

### 9- Renouvellement des contrats aidés.

2 contrats sont proposés pour le renouvellement, celui de Mme Plantier et celui de Mme Moschella.

**Vote "pour" à l'unanimité (13 voix).**

### 10- Présentation du programme prévisionnel du conseil école-collège.

M Del Medico présente le programme d'action afin de favoriser les échanges autour du nouveau cycle « CM1, CM2 et 6° ». Les deux entités (école et collège) doivent mieux se connaître, ce qui passe par la tenue de 2 réunions annuelles (avec un bilan présenté au CA), par un travail sur les évaluations et les contenus, par une observation en classe dans les deux entités, par un travail sur les outils utilisés.

M. Del Médico propose que la journée de solidarité soit un temps d'échange et de concertation sur ce sujet.

### 11- Dotation informatique.

Le collège s'est vu doté de 17 nouveaux postes informatiques (15 renouvelés et 2 nouveaux), de quatre video-projecteurs interactifs et de 15 lecteurs MP4 ce qui représente une somme totale de 17442€.

M Del Medico relève que la dotation par élève est supérieure à la moyenne départementale de 20 Euros sur les deux dernières années.

Mme Deslandes demande si l'établissement est désormais suffisamment équipé. Réponse : oui, en revanche le réseau filaire (faiblesse identifiée) ne sera renouvelé que dans deux ans.

### 12- Notification du jugement des prud'hommes.

Le collège a été condamné à payer la somme de 9029.27€ dans l'affaire Baloup mais il a fait appel de la décision de justice en s'associant avec les services juridiques du rectorat. Malgré tout, la somme de 2099.27€, au titre de l'exécution provisoire devra être payée. Les services du rectorat prendront en charge ces sommes. Remarque de M Del Medico : "Cette affaire est liée à une déficience de formation de l'Etat et non à une erreur de son prédécesseur".

### 13- Informations diverses

#### 13.1 Présentation des travaux réalisés au sein du collège cet été :

- L'installation d'un ascenseur dans le cadre de l'accessibilité du collège, celui-ci sera opérationnel après les vacances de la Toussaint. Les travaux vont se dérouler en deux phases : phase1 de fin juillet à fin août ; phase 2 pendant les vacances de la Toussaint.

- L'insonorisation du préau : les travaux vont débuter au mois de juillet pour une livraison à la rentrée.

Remarque de Mme Pernegre : "Est ce que des travaux des WC extérieurs sont planifiés ?" Réponse de Mme

Villeneuve : "Les travaux seront prévus pour l'été 2015."

### **13.2 Les aménagements :**

- Le lave-vaisselle sera changé ainsi que la ligne de self qui se verra réaménagée.
- L'aménagement des locaux de la vie scolaire pour créer "un pôle vie scolaire". Il y aura un déplacement du bureau du CPE à la place de l'actuel bureau des AED, le bureau des AED va être décalé d'une pièce et une nouvelle salle pour l'autonomie sera créée à la suite du bureau des AED. Le foyer devra donc déménager et être mis en salle techno 3. L'ancien bureau du CPE sera destiné à l'assistant pédagogique l'après-midi et sans doute accessible aux élèves du CDI le matin.

### **13.3 Calendrier prévisionnel pour la rentrée 2014-2015**

25/08 : ouverture du collège au public,

01/09 : pré-rentrée pour les professeurs,

02/09 : entrée pour les élèves de 6ème,

03/09 : entrée des autres niveaux.

### **14- Questions diverses.**

#### **14-1 : "Présence de secours lors du cross du collège?" (à la demande des parents d'élèves)**

Remarque de Mme Deslandes : "Cette question est venue de l'expérience du dernier cross (course ACF) durant lequel une élève a pu avoir les premiers secours d'une équipe de secouristes présent sur la zone du collège. Ces secours ont été salutaires pour cette élève car une assistance respiratoire a pu être réalisée. D'autre part, dans les autres collèges, des secours sont présents durant les cross".

Réponse de M. Del Médico : "Il y a un coût non négligeable à ce type de dispositif même si des solutions gratuites existent, ce surcoût conditionne la pérennité dans le temps. Le texte dit qu'il n'y a pas d'obligation et que le protocole consiste à appeler le 15".

Réponse de Mme Deslandes : "Le temps de réaction du 15 peut être long, ce qui augmente les risques. Les malaises sont récurrents. Le prix pour un cross est de 80€ pour une équipe de deux secouristes avec la croix blanche. Mme Dugros (via sa société) se propose de payer les secours pour la prochaine année".

Réponse de M. Del Médico : "C'est un plus certes mais le collège ne peut s'engager sur plusieurs années et l'agenda de la croix blanche devra s'accorder avec celui du collège. Par ailleurs, le collège ne peut pas s'engager de façon pérenne. Au regard du devis et de la capacité du collège à y faire face, une réévaluation sera faite chaque année. Ce étant l'accord est donné pour l'an prochain".

#### **14-2 : La teneur en fluor de l'eau**

M. Del Medico rappelle que depuis 2 ans avec l'aide du syndicat intercommunal, il a été mis en place pour tous les élèves en dessous de 12 ans une distribution systématique d'eau minérale ; le taux de fluor se situant entre 1,5 et 2 mg par litre. Puis M. Del Medico lit le rapport récent sur les derniers tests effectués et qui révèlent des taux supérieurs à 2,47 mg, mais il faut relever que ces tests sont contestés par une défaillance de l'équipement qui aurait provoqué une surévaluation. Plusieurs contre-analyses nuancent ces chiffres et les situent plus véritablement dans les taux précédemment constatés. Une demande de dérogation a donc été à nouveau déposée et une réponse, a priori positive, devrait être rendue à la rentrée permettant de poursuivre selon l'organisation déjà en place.

Mme Deslandes émet des réserves sur le fait que ces analyses aient été contestées uniquement au vu des taux trop élevés!

M. Del Medico président son dernier C.A. remercie tous les membres pour leur implication à ses côtés au cours des 3 années passées à la tête de l'établissement.

**21h15. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**